



COMMUNE DE LONGUENÉE-EN-ANJOU

Projet d'aménagement du secteur des Pâtisseries sur le territoire de la commune déléguée de La Meignanne

Mise à disposition du public du dossier de création de la ZAC et des avis recueillis

Par délibération en date du 4 avril 2019, le Conseil municipal de la commune de Longuenée-en-Anjou a tiré le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du secteur des Pâtisseries situé sur le territoire de la commune déléguée de La Meignanne.

Le projet d'aménagement du secteur des Pâtisseries, soumis à évaluation environnementale, a pour objet la création d'un futur quartier à dominante principale d'habitat (environ 210 logements), ainsi que la réalisation au maximum de 1 000 m² de surface de plancher dédiées aux surfaces actives (commerces, services ou équipements publics ou privés).

Ainsi conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement, sera tenu à la disposition du public, à partir du lundi 2 septembre 2019 et jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2019, en version numérique sur le site internet de la commune de Longuenée-en-Anjou (www.longuenee-en-anjou.fr) :

- Le projet de dossier de création de la ZAC des Pâtisseries comprenant notamment l'étude d'impact.
- L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement en date du 24 avril 2019 et le mémoire en réponse audit avis.
- Les avis des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet.

Toute personne pourra prendre connaissance de ces documents et adresser ses observations éventuelles par courriel à l'adresse suivante : mairie@longuenee-en-anjou.fr

Seules les observations reçues au plus tard le mardi 1^{er} octobre 2019 pourront être prises en compte.

Les renseignements pertinents sur le projet et toutes les informations complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur Charly TROPRES, Responsable d'Opérations, ALTER PUBLIC (48C boulevard du Maréchal Foch – 49100 ANGERS) – Tél. 02 41 18 21 21 / c.tropres@anjouloireterritoire.fr

À l'issue de cette mise à disposition, une synthèse de cette mise à disposition du public sera tirée par délibération du Conseil Municipal de Longuenée-en-Anjou, préalablement à l'approbation du dossier de création de ZAC et la création de la ZAC des Pâtisseries par la commune de Longuenée-en-Anjou. Il est précisé que cette délibération sera mise à disposition du public par voie électronique pour une durée minimale de 3 mois.